Challenge 100 % Limousin 2027

Amis photographes, à vos boîtiers... !

Dans le cadre du "**Festival Natura l'Œil 2027**", l'association Égletons Photo Nature organise un challenge de photographies 100% Limousin **du 1er octobre 2026 (0H00) au 31 janvier 2027 minuit** (Heure locale exacte (UTC/GMT)).

Ce challenge, **100% gratuit**, a pour objectif de mettre à l'honneur toutes les facettes du Limousin, à travers la photographie.

Cette année pour le Challenge 100% Limousin, le thème sera :
"Festival des couleurs limousines"

Un prix de 400 € et son affichage sur une bâche (2m x 3m) récompensera la meilleure photographie.

1.Conditions de participation.

- Ce challenge est ouvert à tous, photographe amateur ou professionnel quels que soient sa nationalité et son âge (en cas de sélection, une autorisation parentale sera demandée aux participants ayant moins de 16 ans).
- Les adhérents de l'association Égletons Photo Nature peuvent participer mais ne pourront pas candidater au 1er prix.
- Les photographies présentées doivent **IMPÉRATIVEMENT** être réalisées dans la région limousine (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne).
- Le photographe s'engage à être l'auteur de la photographie présentée et détenir les droits et autorisations de diffusion sur son contenu.
- Au nom de l'éthique de l'association Egletons Photo Nature, seront exclues du Challenge les photographies prises en enfreignant les réglementations en vigueur.
- Les photographies prises à l'aide de téléphones portables ne sont pas acceptées (problème de qualité quand nous réalisons les agrandissements).
- Les photographes pourront présenter un **maximum de 5 photos** au total. Les images en JPEG ou JPG devront respecter une **taille minimum de 2000 x 1334 pixels (format 3/2),** afin de correspondre au format des tirages qui seront exposés **et un poids maximum de 6 Mo en 72 dpi**. En outre, l'envoi des images respectera les conditions précisées sur le site **EPNature.com**
- **Le photographe donnera lors de l'envoi des photos : la légende, la date et le nom de la commune où a été pris le cliché.**
- **En cas de sélection d'une image, le photographe s'engage à fournir le fichier original (Raw)** (qui est supprimé après validation) pour s'assurer que les éventuelles retouches apportées à l'image ne sont pas excessives, **ainsi que le fichier au format JPEG en 60x90cm (10 630 x 7 087 pixels) en Haute Définition (300 dpi)** qui devra être identique à l'épreuve envoyée pour sélection.
  La retouche des fichiers bruts est autorisée tant qu'elle ne modifie pas l'aspect original de la photo de façon significative. Sont autorisés le recadrage, le traitement en noir et blanc, la double exposition, le HDR modéré ou le focus stacking.

Tout cliché qui ne répondra pas à ces critères sera rejeté.

En cas de problème vous pouvez envoyer un mail à jlp2219@gmail.com

2. Candidatures.

- Les candidatures via l'envoi des photographies seront à réaliser entre **le 1er octobre 2026-0h00 et le 31 janvier 2027-minuit (heure exacte locale (UTC/GMT))** selon les instructions sur le site **EPNature.com**
- Un mail de confirmation accusant réception sera envoyé à chaque participant pour valider son envoi.

3. Critères de sélection.

- La composition, la qualité du cliché, l'esthétisme sont déterminants.
- *Par principe, une autorisation doit être demandée (= faire signer une autorisation) pour utiliser l'image d'une personne si celle-ci est identifiable (par ses traits mais également par le contexte, le décor, un tatouage, etc.). Modèle d'autorisation en téléchargement sur le site sous format pdf.*
  Cette autorisation doit être précise (durée, territoire, modalités, etc.) afin de s'assurer que la personne a donné son consentement à toutes les utilisations qui seront faites de l'image.
  S'agissant des mineurs, une autorisation de chacun des titulaires de l'autorité parentale est requise.
  Privilégier, si possible, les contenus sur lesquels ne figurent pas de personnes identifiables.
  Conserver les autorisations en lien avec les contenus pour les futures utilisations.
  S'interroger sur la présence d'un bien ou d'une œuvre protégée par un droit d'auteur sur l'image dont l'utilisation est envisagée.

4. Droits d'auteur et de reproduction.

- Droit de propriété intellectuelle de l'auteur de la photographie - L'auteur d'une photographie autorise l'association EPN à reproduire et à diffuser l'œuvre dans le seul cadre de la promotion du concours et de l'exposition qui en découlera. Ceci inclut : – la publication d'un catalogue des expositions du festival – la promotion du concours sur Internet, et dans la presse nationale, régionale et internationale – la reproduction et la représentation en vue d'exposition lors de prêt à des communes environnantes – la diffusion d'un montage vidéo présentant le Festival. Aucune autre utilisation ne sera faite sans l'accord préalable et écrit du photographe. Aucune cession ne sera réalisée au profit de tiers quelconque sans l'accord préalable et écrit du photographe.
- Le participant dont une photographie a été retenue ou primée, pourra communiquer sur sa distinction dans le cadre du concours, et en rapport avec la seule photographie sélectionnée. Toute communication devra renvoyer, quel que soit le support, vers le site de l'association https://epnature.com/.
- La participation à ce concours ne peut donner lieu à aucune indemnisation, remboursement ou contrepartie financière.
- S'il entend renoncer à sa participation au concours, il appartient à l'auteur d'informer les organisateurs dans un délai de 30 jours après la date de clôture du concours, afin que son ou ses œuvres soient retirées de la sélection. Ce retrait d'une œuvre ne pourra intervenir après l'impression ou la diffusion des supports de communication.

5. Le jury.

- Le jury de sélection des photos pour le Challenge est composé de photographes experts, d'animateurs nature et d'acteurs institutionnels.
- Les auteurs des photographies sélectionnées seront prévenus par mail.
- Les résultats ne pourront être connus et visibles sur le site internet de l'association qu'après l'ouverture du Festival 2027.

6. Prix.

- La photographie sélectionnée comme 1er prix sera récompensée par un prix d'une valeur de 400€ et son exposition durant toute la durée du Festival 2027 sur une bâche de 2m x 3m. Si le prix est en bon(s) d'achat, il ne pourra en aucun cas être échangé par son équivalent en numéraire.

7. Exposition.

- Les photographies retenues dans le cadre du Festival Natura L'œil 2027 seront exposées pendant toute la durée du festival.
- Pour la réalisation de l'exposition des photographies retenues, un laboratoire professionnel sera chargé de l'impression des photos sur la base des fichiers envoyés.
- Cette exposition prendra la forme de tirages sur supports (dibond) grand format, exposés dans le centre de la ville d'Egletons (19300).
- Après la clôture du festival et jusqu'au 31 décembre de l'année suivante, les tirages pourront être réexposés dans le cadre de nouvelles expositions itinérantes gérées par Egletons Photo Nature.
- **Passé cette date, selon le choix de l'auteur, les photographies seront :**
    - **soit récupérées par leur auteur (forfait de 30€ par cliché à la charge de l'auteur).**
    - **soit réutilisées par l'association à son profit (don, vente, exposition…).**

- **Si l'auteur souhaite récupérer les photographies exposées, il devra le faire en personne entre le 15 juin et le 31 décembre de l'année suivant le festival.**
- **Si les photographies ne sont pas reprises dans ce délai, l'association pourra les réutilisées à son profit (don, vente, exposition…).**
- Aucune réclamation ne pourra être acceptée quant à de possibles dégradations inhérentes à l'exposition des photos.
- Le choix du devenir des tirages sera demandé à l'auteur en cas de sélection de ses photos pour le festival.

8. Remise du prix.

- La remise du prix aura lieu lors de l'ouverture du Festival 2027.

9. Responsabilité.

- La participation à ce challenge se faisant par internet, ceci implique donc à chaque candidat la connaissance et l'acceptation des limites de cet outil, notamment en ce qui concerne l'absence de protection de certaines données contre le détournement et les risques de contaminations par d'éventuels virus circulant sur le réseau.
- L'association Égletons Photo Nature ne pourra être tenue responsable en cas de perte partielle ou totale des données numériques ou de l'annulation de ce concours si des circonstances l'imposaient.

Règlement téléchargeable au format PDF.

Les modalités d'envoi des fichiers sont à consulter sur le site EPNature.com à la page :

"Challenge 100 % Limousin"